



Parlement européen et interdiction de fumer

Rubrique : questions-réponses - Date : samedi 29 janvier 2011

Madame Michèle STRIFFLER, euro-députée, dément qu'il y ait un bar fumeur au sein du parlement européen à Strasbourg, et que la loi y est respectée.

Pouvez-vous nous apporter des précisions à ce sujet ?

Réponse :

Il ne nous appartient pas d'apporter moins de crédit au témoignage d'un eurodéputé qu'à celui des quelques personnes qui ont pu affirmer le contraire. Le Parlement européen est l'unique institution supranationale et, à ce titre, il est probable qu'il bénéficie de son propre statut juridique.